



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 06 du 27 février 2018

Catégorie B
CAPN n°6 du 30 janvier 2018

Intégrations

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Un rapport de la Cour des Comptes intitulé : « Les services déconcentrés de l'État, clarifier leurs missions, adapter leur organisation, leur faire confiance » invite la DGFIP à s'engager dans la voie du renforcement de l'échelon régional.

De même, il dénonce une relative inertie dans l'aménagement du réseau en s'appuyant sur des chiffres de 2015. Les collègues ayant subi la frénésie de fermetures de 2016 et 2017 apprécieront certainement l'humour consistant à mouliner sans les réactualiser les mêmes chiffres pour conclure à l'inertie.

Enfin, la Cour relève une gestion trop centralisée des personnels et préconise une gestion en CAP locales et pas seulement sur les mutations. Nous réaffirmons l'attachement de F.O.-DGFIP aux compétences des seules CAPN en matière d'actes de gestion concernant la carrière des personnels.

Nous attendons un engagement ferme de la direction pour préserver la gestion de la carrière au niveau central.

Vous comprendrez que dans ce contexte le projet de modification des règles de mutation visant à déconcentrer l'affectation fine au niveau des CAPL inquiète les personnels. La campagne sur Agora Vœux vient de se terminer pour les titulaires, suscitant de multiples questions quand aux changements actés et ceux à venir.

Nous avons bien du mal à leur répondre notamment sur les rapprochements, les pièces justificatives, les différences de délai de séjour, le mouvement préfigurateur de 2019....

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, nous sommes réunis pour donner un avis sur l'intégration d'un agent détaché en service Chorus.

Les élus F.O.-DGFIP se prononceront contre cette intégration car nous sommes opposés au mode de gestion de la

dépense publique reposant sur les centres des services partagés (CSP) et des services facturiers (SFACT).

Ces modes de fonctionnement préfigurent la disparition des postes comptables en leur subtilisant une partie de leurs activités et prérogatives.

F.O.-DGFIP rappelle que nous ne sommes pas opposés à l'accueil en détachement lorsque celui ci est choisi par le fonctionnaire.

Pour nous, ces accueils doivent s'effectuer en nombre limité, après les mouvements de mutation, sur les départements ou les RAN restés déficitaires.

F.O.-DGFIP tient ici à rappeler son attachement viscéral à un mode de recrutement unique : le recrutement par concours.

Les élus F.O.-DGFIP

Pascaline KERHOAS, Marie-laure SOLANO,
Marc GEORGES

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP